



# Le relais

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE CGT-FAPT

Trimestriel n° 67 - Juillet 2015 - 4€

## Sommaire



Édito page 1

**La CGT et la CFDT :  
deux identités fortes,  
deux visions du monde  
et du syndicalisme** pages 2-3

**1974 : chez les cadres,  
une pionnière voit le jour  
dans la Rhône** pages 4-5

**Dossier : La Sexu à 70 ans :  
Une idée toujours neuve  
et d'avenir** pages 6-10

**20<sup>e</sup> colloque de la FNARH  
- voyage en Group  
- la route tourne** pages 11-14

**Compte rendu des journées  
d'étude de l'IHS CGT  
à Super Besse** pages 15-16

**Institut  
d'Histoire Sociale  
CGT-FAPT**

Siège social : 263, rue de Paris  
Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 48 18 54 00  
Fax 01 48 59 25 22



## Le billet

### Un anniversaire pour préserver l'avenir

En octobre 1945, il y a 70 ans lors de sa création, la Sécurité sociale met en place un système de solidarité et de justice sociale à l'opposé du système assurantiel qui vise à répartir les risques par des garanties à la carte et génère des inégalités entre ceux qui ont les moyens d'accéder à une large couverture sociale et les autres.

En France la protection sociale et son pilier fondamental la Sécurité Sociale ont permis des progrès sociaux considérables en espérance de vie, en qualité et en sécurité de vie.

Nul ne peut nier son apport ni ignorer les attaques subies au fil des années.

Une conquête majeure qui a évolué au rythme des luttes et des rapports de force.

Les différentes réformes de l'Assurance maladie, des retraites, de la famille, inspirées par la logique libérale répondent plus au souhait du patronat, qui n'a jamais accepté de voir prélevée sur les richesses produites par les travailleuses et travailleurs, une part pour financer la protection sociale au lieu d'augmenter son profit, qu'à la réponse aux besoins des salarié-es actifs et retraités.

La déstructuration de l'emploi, la précarité, la baisse des salaires conduisent à la diminution des cotisations sociales toujours au nom de la sacro-sainte concurrence, de la liberté !

Et en 2015, un tiers de la population renonce à des soins et la moitié des jeunes pense qu'ils n'auront pas de retraites.

Aujourd'hui, avec l'offensive des bancassurances couverte par le gouvernement, nous sommes à un tournant de l'histoire de notre système de protection sociale solidaire intergénérationnel. C'est donc le moment de rappeler son histoire

Le Relais y consacre son dossier : La Sécurité sociale a 70 ans « une idée toujours neuve et d'avenir » pour permettre un regard sur le passé afin d'éclairer le présent et construire l'avenir ; une contribution au débat avec les jeunes générations qui ne peuvent pas s'épargner de leur intervention pour la défense de l'acquis et les transformations nécessaires à la pérennité du système.

**Danièle LEDOUX.**

Voir l'ANI et la loi de juin 2013 et aussi le "partenariat" de la Mutuelle Générale et Malakoff Médéric.

# La CGT et la CFDT : deux identités fortes, deux visions du monde et du syndicalisme

*Cet article fait suite à l'intervention prononcée par Maryse DUMAS représentant la Confédération CGT au 50<sup>e</sup> anniversaire de la CFDT ; le temps lui ayant manqué pour exprimer certaines idées, « le Relais » lui a demandé de les exposer, dans ses colonnes.*

Dans les premières années de son existence, et jusqu'à la guerre de 1914, la jeune CGT était farouchement anti-état : l'expérience qu'en avaient les ouvriers révolutionnaires était celle d'un état presque exclusivement répressif. La loi LE CHAPELIER interdisait depuis la Révolution de 1789 toute coalition et donc toute organisation collective ouvrière. En 1848, la révolution ouvrière a été écrasée dans le sang. Après le coup d'État, qui a fait de lui un empereur, Napoléon III n'a pas manifesté, tout au moins au début, la moindre volonté de rechercher les voies permettant aux ouvriers de s'organiser pour se faire entendre. Enfin, la répression versaillaise de la Commune de Paris est venue à son tour légitimer la plus que grande méfiance des ouvriers révolutionnaires à l'égard de l'État. Ainsi, ni le suffrage universel (masculin jusqu'en 1945), ni la loi de 1884 autorisant pour la première fois les syndicats ne suffirent à faire baisser la garde de ces militants qui en auront une appréciation des plus critiques.

Il faudra la guerre de 1914/1918, et l'intervention de l'État dans le domaine social (il fallait que l'industrie de guerre marche, l'État s'est donc mêlé des conditions sociales dans l'industrie privée, pour éviter qu'elle ne soit paralysée par les grèves) pour que commence à changer le regard des syndicalistes de la CGT.

En 1919 un certain nombre de lois « sociales » leur démontrent que l'intervention de l'État peut aider à contrebalancer le pouvoir unilatéral patronal si le rapport de forces global y contribue. En 1936, les conquêtes sociales résultent principalement des grèves mais celles-ci s'appuient sur la victoire électorale du Front Populaire. Les accords Matignon, premiers du genre et qui ont laissé une trace durable dans l'histoire continuent à tracer une voie où contrairement à d'autres pays, notamment du nord de l'Europe, patronat et syndicats ne se trouvent pas dans une seule relation bilatérale. Un troisième acteur, non des moindres, intervient dans le jeu.

Cela n'a jamais cessé depuis, pour le pire et le meilleur :

- Le pire : la charte du travail du Maréchal Pétain qui, après avoir dissous les syndicats, veut organiser une forme corporative d'organisation du travail sous l'égide « du travail, famille, patrie » bien connu.
- Le meilleur : la mise en œuvre, à la Libération, du programme du CNR (Conseil National de la Résistance) avec les nationalisations, le statut général des fonctionnaires, la protection sociale assise sur des cotisations obligatoires (donc fixées par l'État) employeurs/ salariés même si elle est à l'origine gérée majoritairement par les représentants salariés (plutôt que par l'état ou le patronat) ;

Par la suite, l'État étend son champ d'intervention dans le domaine économique, c'est le début des « trente glorieuses », mais aussi dans le domaine social : la procédure d'extension des conventions collectives confère au ministère du travail la possibilité d'imposer à toutes les entreprises l'application d'un accord entre organisations patronales et syndicales

(pas seulement à celles qui sont affiliées à l'organisation patronale signataire contrairement à ce qui se fait encore aujourd'hui, ailleurs en Europe).

Cette longue histoire explique un rapport particulier de la CGT à l'État qu'elle voit davantage dans son rôle de garant de l'égalité des citoyens et d'unicité du territoire que dans son rôle de serviteur du grand capital et de répression des luttes ouvrières (même si elle conteste toujours fortement ces deux derniers aspects).

Toute autre est l'histoire de la CFDT :

En 1919, la CFTC (dont est issue la CFDT) fut créée par la volonté de défendre la doctrine sociale de l'Église, dans l'objectif de permettre à celle-ci la reconquête d'une partie de la classe ouvrière à laquelle elle s'estimait devenue plutôt étrangère. Cette organisation prône la collaboration de classes et le compromis et cherche à imaginer en commun avec le patronat des solutions dans des relations du travail qu'elle souhaite débarrassées de tout conflit à fortiori du conflit de classes. En 1964, la CFDT naît d'un processus de déconfectionnalisation de la centrale qui aboutit à une scission de laquelle la « CFTC maintenue » sort très minoritaire.

L'ambition affichée de la CFDT était alors de « proposer une alternative socialiste et démocratique » au communisme. Mai 68 lui légua l'idée d'un « socialisme autogestionnaire »

On ne fait jamais table rase du passé : dans l'organisation Force ouvrière d'aujourd'hui restent des traces nombreuses de la CGT d'avant 1947, dans la CFDT de 1964, comme dans celle d'aujourd'hui, restent des traces nombreuses de la CFTC d'hier et notamment de cette recherche permanente de coopération sans conflit avec le patronat. Cela n'a sans doute pas été immédiatement visible en 1964 : le contexte était au développement des luttes, la mode était aux idées d'extrême-gauche marquées par l'antisoviétisme et la contestation de l'hégémonie du parti communiste sur

## Le relais

16<sup>e</sup> année de parution - Trimestriel - 4€  
Directeur de la publication : Danièle Ledoux  
Rédaction administration : 263, rue de Paris,  
code 545 - 93515 Montreuil Cedex

3<sup>e</sup> trimestre 2015

Déjà légal de parution

CPRAD N° 0912 GB1018

Chevalier Imprimeur, 89100 Sens





25 mai 1973 manifestation unitaire vers le Ministère

la gauche politique et de la CGT sur le mouvement social et syndical.

La déconfectionnalisation s'est d'abord manifestée par un discours teinté d'un vocabulaire révolutionnaire et « de classes » et l'acceptation de formes d'unité d'action avec la CGT. En 1978, après la rupture du programme commun de gouvernement des partis de gauche, et alors que la droite est encore au pouvoir (V. GISCARD D'ESTAING est Président de la République), la CFDT amorce ce qu'elle a d'abord appelé son « recentrage » qu'elle a qualifié par la suite de « re-syndicalisation ».

Son discours actuel consiste à présenter celui-ci sous le couvert de la prise de conscience par la CFDT d'une stratégie syndicale par trop soumise aux échéances politiques et la nécessité de revenir à une démarche à la fois autonome et spécifiquement syndicale. Supposons ! Mais alors la recherche d'unité d'action avec la CGT aurait dû en être confortée précisément pour affirmer l'autonomie du mouvement syndical.

Or en quelques mois tous les processus unitaires ont été interrompus, la CFDT s'est désengagée de la plupart des luttes et s'est préparée à ravir la place, jusque-là occupée par Force Ouvrière, d'interlocuteur privilégié du patronat. On peut dire aujourd'hui que dès ce moment les grands traits de la CFDT actuelle se mettent en œuvre : reconnaissance de l'économie de marché, recherche du compromis négocié et de « nouvelles solidarités » au sein du salariat. Dès cette époque, en effet, la CFDT envisage les inégalités de

façon très différente de la CGT. Pour la CGT, les inégalités fondamentales séparent d'abord celles et ceux qui vivent de leur travail et celles et ceux qui vivent de la rente et du capital. Avec les « nouvelles solidarités » la CFDT s'engage sur une voie où la ligne de séparation est à l'intérieur du salariat lui-même, entre ceux qui ont un emploi et les autres, un statut et les autres, etc... Ainsi l'adaptation à l'économie de marché et donc à la recherche de rentabilité du capital qu'elle implique, conduit la CFDT à anticiper voire à préconiser l'affaiblissement des garanties collectives et statutaires, le partage du travail et des salaires, la déréglementation des services publics (au nom de la désétatisation)...

**La construction européenne intervient également comme élément de contexte.**

En Europe, les relations sociales sont dominées par des contrats et conventions entre organisations patronales et syndicales hors l'intervention des états, soit sous forme politique, soit même sous forme réglementaire. On peut ainsi expliquer en grande partie les différences de taux de syndicalisation entre les pays anglo-saxons et la France : il n'y a en France aucun avantage à être syndiqué (si ce n'est celui de participer à l'action), il y a quelquefois des inconvénients (discriminations, répressions) alors qu'ailleurs, pour bénéficier de la convention collective, du service de l'emploi ou de la protection sociale il faut être adhérent du syndicat qui l'a signé.

**La CFDT SE RETROUVE DANS LES ORIENTATIONS DOMINANTES**

de la construction européenne et de la Confédération Européenne des syndicats dans laquelle elle joue un rôle important. Jusqu'en 1999 elle met son veto contre l'adhésion de la CGT à celle-ci (comme FO).

La CFDT partage la vision anti soviétique à l'origine de la construction libérale de l'Union européenne. Elle assimile l'étatisation et le collectivisme qui a cours là-bas avec ce qu'elle juge une trop grande intervention de l'état en France. Elle entame une évolution qui va la conduire à reprendre à son compte toutes les thématiques européennes du contrat plus fort (plus démocratique ?) que la loi, des « partenaires sociaux » plutôt que des interlocuteurs sociaux, du dialogue social substitué à la négociation collective, (d'autant plus que pour elle la négociation patronat/syndicat n'est pas inégale), jusqu'à admettre récemment la loi du marché comme indépassable.

Cette trajectoire conduit la CFDT à soutenir les lois Auroux de 1982 y compris dans leur volet d'ouverture des possibilités de dérogations par accord minoritaire au code du travail. Elle se fait le chantre des négociations « donnant-donnant » que la CGT qualifie de « donnant-perdant », elle devient maître d'œuvre des déréglementations et de l'affaiblissement des statuts. Déjà en 1983 au moment où Anicet LEPORS, alors ministre communiste de la Fonction Publique élabore un nouveau statut général en trois titres, la CFDT propose de le réduire à un « code » « des » fonctions publiques.

Dans les PTT elle sera l'avant-garde de la réforme combattue par la CGT qui a mis fin au statut d'administration, séparé la poste et les télécoms, fait la réforme des classifications du personnel et ouvert la voie à la situation désastreuse que nous connaissons aujourd'hui.

**Conclusion :**

Loin d'être neutre ou marginale, l'appréhension différenciée par chacune des organisations du rôle et de la place de l'État et des fonctionnaires, est la pierre angulaire de leurs différences identitaires. En faire un sujet clair de débat entre elles et parmi les salariés est l'une des conditions pour trouver, malgré tout, les voies d'une unité d'action qui se construisent sur la clarté, le débat démocratique et la volonté malgré tout de permettre aux salariés de reprendre confiance dans leurs capacités à changer le cours des choses.

Maryse DUMAS

# 1974 : chez les cadres, une pionnière voit le jour dans le Rhône

*L'UFC va fêter son quarantième anniversaire en 2015. Mais dans le Rhône une pionnière avait vu le jour avec la création d'une section « Cadres » en pleine grève de 1974 !*

*Le 12 novembre exactement. Elle est portée sur les fonds baptismaux par l'Union Syndicale des PTT du Rhône<sup>1</sup>. Guy Front en devint le 1<sup>er</sup> secrétaire. Cette naissance prématurée très vivement souhaitée par les cadres, ne se fit cependant pas sans défiances, tant des intéressés eux-mêmes que de quelques militants, peu nombreux certes, mais ils voyaient là l'expression d'un corporatisme nuisible à la lutte de classe<sup>2</sup>. L'expérience fut cependant satisfaisante puisqu'un an plus tard au congrès fédéral des 18 et 22 novembre 1975<sup>3</sup>, les statuts fédéraux furent modifiés pour la création de l'Union Fédérale des Cadres. Au congrès fédéral Albert Barou, délégué élu par sa section, effectue un premier bilan d'une année de fonctionnement de la section UFC du Rhône :*

Intervenant en tant que secrétaire de la première section des cadres des PTT, créée à Lyon le 12 novembre 1974 il dira...

## Une organisation spécifique des cadres pourquoi ?

Par nécessité :

Les cadres affrontent en plus des difficultés communes à tous les salariés, des problèmes spécifiques.

Ils subissent des pressions de toutes sortes pour faire appliquer la politique de l'Administration ... qui tente de les reprendre en main depuis 1968 par divers moyens : les nouvelles méthodes de gestion, des séminaires, des réunions spécifiques sont organisés pour les faire adhérer aux objectifs de l'Administration, des revues et journaux sont publiés à leur intention...

Les pressions se manifestent au travers de la notation et l'attribution de primes différenciées.

## Pour rompre leur isolement :

Ils sont dispersés dans les différents bureaux et services et éprouvent des difficultés à communiquer entre eux. Il y avait donc d'une part la nécessité de contrecarrer la propagande de l'Administration qui cherche à cantonner les cadres dans un rôle de relais de la direction, et d'autre part celle de gagner les cadres des PTT aux solutions proposées par la CGT pour la défense de leurs revendications...

Tel a été le souci de l'Union Syndicale des PTT du Rhône, qui, dès sa création en 1972 avait réfléchi à cette organisation des cadres afin de rapprocher au plus près l'organisa-

CGT

FEDERATION NATIONALE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS  
 UNION DES SYNDICATS C.G.T. DES P.T.T. DU RHONE

FSM

## Assemblée Générale DES SYNDIQUES CADRES

# MARDI 12 NOVEMBRE 74 A 20h

LOCAL REGIONAL P.T.T.  
 62 RUE CHAPONNAY 69003 -LYON  
 A 50 M DE LA BOURSE DU TRAVAIL.

avec la participation de :

→ DESSEIGNE → MEMBRE DU BUREAU FÉDÉRAL --

RESPONSABLE NATIONAL DES CADRES SUPÉRIEURS  
 ET D'UN DÉLÉGUÉ DE L'UNION SYNDICALE P.T.T. DU RHÔNE.

Lyon le 26 Octobre 1974

Chers (s) Camarades ,

La C.G.T. , organisation de masse au service des travailleurs n'a jamais été insensible aux problèmes des cadres (L'Union Générale des Ingénieurs Cadres et Techniciens existe depuis de nombreuses années),

Dans les P.T.T. , la C.G.T. dispose déjà d'organisations propres aux cadres sur le plan national en particulier (section nationale des Cadres supérieurs , commission nationale des inspecteurs).

Or, depuis quelques années , le pouvoir accentue sa pression sur les organismes de commandement pour faire appliquer sa politique d'exploitation des travailleurs dans une course effrénée aux profits.

SUR LE PLAN LOCAL , il semble que le personnel d'encadrement ne soit pas suffisamment armé pour se défendre et prendre conscience des problèmes nouveaux de lutte de classes .

LE RÔLE DE L'ORGANISATION DÉPARTEMENTALE DES CADRES SERAIT ALORS

PRINCIPALEMENT DE :

- Contrecarrer la propagande de l'administration qui cherche à faire cautionner par ses cadres la politique néfaste du pouvoir .
- Gagner les cadres aux solutions proposées par la C.G.T. pour la défense de leurs revendications et pour les solutions contenues dans le Programme Communiste

AG cadres Rhône 12 nov 1974

tion syndicale des syndiqués et des salariés.

Ajoutons à ces raisons deux autres, non négligeables :

La baisse de l'influence de la CGT constatée aux CAP dans notre département parmi cette catégorie. La perte de syndiqués, le travail très épi-

sodique des commissions existantes (Inspecteurs et cadres supérieurs)

### Cette organisation était réclamée par les syndiqués cadres :

Ils ne se sentaient pas toujours à l'aise dans leurs sections syndicales pour traiter de leurs problèmes spécifiques et pour faire avancer leurs revendications.

Leur position particulière au sein des services les amène à exercer l'autorité mais en fait ils ne sont pas maîtres des décisions qu'on leur demande d'appliquer. ...

La seule liberté qui leur est accordée est de faire appliquer à tous les échelons la politique de pénurie.

Il s'en suit une situation conflictuelle permanente avec le personnel. Tout est fait pour rendre « le Cadre » responsable de la situation difficile qui lui est faite.

En même temps l'Administration s'emploie à gagner les Cadres à sa politique, depuis leur formation initiale en passant par des séminaires ou des journées d'études et des sensibilisations diverses : quand il est admis une forme de concertation, elle ne poursuit qu'un but : « faire passer la pilule... »

### Les cadres ont une autre idée de leur rôle :

C'est ce qu'Albert Barou défendra par la suite au congrès du syndicat des services postaux du Rhône, il s'adresse aux congressistes dans ce sens :

« La CGT dit aux cadres : sortez du carcan étroit où vous étiez, faites éclater vos capacités d'innovation, d'organisation, mettez votre personnalité au service d'une autre finalité ... non plus celle du profit, mais celle de la rentabilité sociale... Demandez les moyens pour faire fonctionner vos services... chiffrez les besoins, redonnez confiance au personnel partout... »

Nous demandons aussi, en tant que cadres CGT au personnel de ne plus considérer le cadre comme l'adversaire, le responsable de ses revendications légitimes non satisfaites... La lutte syndicale ne doit pas se mener sans les cadres, et encore moins contre les cadres... »

### Quel bilan tirer au bout d'une année de fonctionnement de cette section ?

Albert poursuit :

« Nous pouvons souligner son fonctionnement démocratique : les responsables à la commission exécutive et au bureau sont élus par les syndiqués.

Des réunions de syndiqués, des contacts oraux et écrits se sont multipliés.

Nous avons organisé deux débats dont l'un en pleine grève d'octobre novembre 1974 avec présence de la presse et de la télévision sur l'avenir des PTT et le rôle des cadres, le second sur les cadres et la crise, le démantèlement des PTT.

Deux meetings ont été organisés à l'INCA<sup>4</sup> de LYON avec une forte participation.

A chaque promotion d'INE (inspecteurs élèves) les responsables de la section se chargent d'organiser des visites à l'INCA et aident à la création d'une section spécifique aux inspecteurs en formation.

Nous avons également notre presse spécifique : quatre numéros de notre « Journal des cadres PTT » ont été publiés durant l'année 1975.

Cette organisation nous a permis de nous renforcer : 58 cartes en novembre 1974, 77 en novembre 1975. ...

Dans un premier temps la section UFC fut rattachée à l'Union Syndicale des PTT du Rhône, puis des sections cadres ont été créées dans les quatre syndicats départementaux du Rhône : Postaux, Centres du Tri, Télécoms et Services Financiers.

Elles ne fonctionnèrent pas au même rythme, cependant elles permirent à des sections cadres d'éta-

blissement de voir le jour : à Lyon RP, la Direction départementale, Villeurbanne, les services des Télécommunications, ... sections qui furent reconnues en 1983 par les directions départementales.

Chaque section avait elle-même son propre journal « l'Echo des Cadres », « Dialogue avec les cadres », « la lettre des cadres des centres de Tri » ...

La section des centres de tri avait une activité particulièrement intense, la CGT acquit une place reconnue par les intéressés et par le personnel.

Cette confiance se manifestera aux élections aux CAP : les cadres voteront à 37,5 % pour la CGT à Lyon Montrouhet et 25 % à Lyon gare en 1983.

Loin d'un syndicalisme corporatif à l'image de la CGC, ou d'une quelconque amicale, l'UFC du Rhône a démontré par la suite que cette organisation spécifique avait développé des convergences d'intérêt, par exemple lorsque le TGV postal a été mis en place à Lyon.

Ce sont les Cadres qui ont réalisé des études et chiffré des propositions pour une meilleure gestion de ce projet à Lyon Montrouhet.

Ils s'inscrivaient ainsi dans la démarche de la fédération « Et si on gérait autrement ? »

De nombreux militants cadres sont venus renforcer la section, notamment des femmes militantes... par la suite, ce sont les receveurs qui deviennent les principaux animateurs de la section, Raphaël Vigneron en devint « le pilier ».

Un bref retour dans les archives disponibles (hélas incomplètes) a permis de retrouver quelques pages de cette histoire singulière de l'UFC dans le Rhône.

Celle-ci mériterait d'être écrite, elle contribuerait, sans nul doute, à nourrir la réflexion des militants sur cette catégorie de personnel.

Yveline JACQUET

1. Union syndicale des PTT créée en 1972 dans le Rhône suite à la décentralisation en 4 syndicats de branches : Centres de Tri, Poste, Télécommunications, Financiers.

2. Voir l'intervention de Roland Granada au colloque sur la grève de 1974, « La grande secousse », supplément au Relais n°24, page 31

3. Au 23<sup>e</sup> congrès US PTT Rhône

4. INCA : Institut des Cadres Administratifs

CGT Syndicat des Services Postaux du Rhône

# DIALOGUE AVEC LES CADRES

Version Cadres CGT des Services Postaux du Rhône  
11 rue Pierre Céron 69005 LYON  
N° 3 - DECEMBRE 1982

<b>SOMMAIRE</b>	<b>EDITORIAL</b>
- Editorial - Pourquoi d'un tel titre ? - Au sein de la lettre des Cadres CGT du Rhône - Déclaration de BONDIERE, délégué à l'Assemblée - Séminaire de A. BAROU - Actualité Cadres - Acteurs - A Propos de la Prisme ASTEC - INCA de LYON Actualité CGT Actions des INE	Nous reprenons aujourd'hui le Dialogue avec tous les Cadres PTT du département, à la demande d'un nombre important de nos lecteurs.  Nous sommes conscients de l'importance de l'existence de ce "dialogue" du fait même que beaucoup d'entre nous, chefs d'établissement ou inspecteurs, sommes plus ou moins isolés dans nos bureaux.  Nous vous rappelons que nous publions toutes les lettres lues, les suggestions, solutions que vous voulez bien apporter pour faire avancer effectivement le changement au sein de nos services publics... et pour la satisfaction de vos revendications légitimes.  Déjà nous lançons le débat en direction du budget 83. Nous vous demandons de chiffrer les besoins dans vos bureaux et services. Nous pourrions ensuite les adresser auprès de l'Administration.  Bonne lecture et en finissant et meilleurs vœux à vous tous et à vos familles.  Michèle FRANCOU

MILLEURS VŒUX pour 1983

Nous vous demandons de réserver votre soirée du Mardi 18 Janvier 83. Nous vous encourageons à un DIALOGUE en BUREAU (C'est ce qui compte)

## La Sécu a 70 ans : Une idée toujours neuve et d'avenir

*Mise en place en 1945, au lendemain de la victoire antinazie et suite au rapport des forces favorables aux travailleurs, la Sécurité Sociale, basée sur la solidarité, représente un progrès social sans précédent.*

*Elle a assuré une réelle protection face aux aléas de la vie tout en permettant une amélioration du niveau de vie.*

*Confrontée à de nombreuses attaques, correspond-elle toujours, 70 ans après, aux principes et aux objectifs voulus par ceux qui l'ont créée ?*

*Revenir sur les conditions de sa création et sur les principales étapes de son évolution permet d'en juger.*

### Se protéger : un besoin ancien

Le besoin de se protéger contre les risques est très ancien. Il a, pendant longtemps, été le fait de la charité, de la bienfaisance et de la solidarité familiale. C'est avec l'apparition des premiers métiers, des corporations et des salariés que se créent des formes organisées de solidarité et aussi de défense (caisses de secours mutuel, mutuelles, syndicats).

Avec le développement du salariat, les mutuelles vont se développer et se fédérer en 1902 pour former la FNMF (Fédération Nationale des Mutuelles Françaises) ; un code définit leur rôle et les règles de fonctionnement. Pour mémoire, parallèlement les syndicats se développent avec leur reconnaissance en 1884 et la création de la CGT en 1895.

### Avant la Sécu :

Avant la création de la sécurité sociale, certains systèmes et dispositifs de protection sociale existent. Les prestations servies, les services rendus comme leur structuration sont le résultat d'un long processus d'initiatives diverses, de revendications, de luttes, de compromis. Quelques dates et étapes caractérisent mieux cette évolution.

1850 : reconnaissance des sociétés de secours mutuels. Les fonctionnaires obtiennent le droit à pension en 1853. Les militaires l'ont eu en 1831, les cheminots l'ont obtenu en 1909. Les luttes du début du siècle obligent le gouvernement à créer, par la loi du 5 avril 1910, les retraites ouvrières et payannes. Elles sont basées sur le principe de la capitalisation et liquidées à 65 ans. La crise de 1929 a des effets d'aggravation. Vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle, des caisses d'allocations familiales se sont créées. Elles sont d'origine patronale, religieuse ou territoriale. Il n'y avait pas d'organisme de compensation. Malgré les tentatives de l'Etat pour fixer des règles générales, de très grandes différences et inégalités subsistent. L'Etat et les services publics versent un petit supplément familial à leurs agents. Mais en 1930, sous la pression des grèves et manifestations se mettent en place les assurances sociales.

Le système ne concerne que le secteur privé. Il est obligatoire et assure une protection contre les conséquences de la maladie, de l'invalidité, du décès ainsi qu'une indemnisation pour la maternité. Le financement est assuré par des cotisations proportionnelles au salaire, supportées moitié par l'assuré, moitié par l'employeur. La part salariale obligatoirement précomptée par l'employeur. Avec l'appui du gouvernement, les mutualistes ont acquis une place prépondérante dans la gestion des organismes.

La confier aux assurances avait été envisagé sur proposition de la droite. Mais le système est loin de donner satisfaction ; il est incomplet et son architecture complexe (677 organismes, 390 en allocation familiale).

Il ne corrige pas les travers précédents et les prestations sont insuffisantes. Il en résulte un profond mécontentement populaire. Cela a certainement compté et pesé dans l'élaboration du programme du Conseil National de la Résistance (CNR) qui se prononce pour :

- *Un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des assurés et de l'état.*
- *Une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours.*

### Création de la Sécurité Sociale

Le programme du CNR<sup>(1)</sup> est rendu public en mars 1944. Dès l'été 44, l'Assemblée Constituante à Alger, se met au travail. C'est Ambroise Croizat qui en est le maître d'œuvre. Membre de la commission sociale, au double titre de représentant de la CGT<sup>(2)</sup> et de député du parti communiste, il en est le président. En novembre 1945, il est nommé ministre du travail. Avec une équipe de collaborateurs compétents tels Pierre Laroque, haut fonctionnaire, Georges Buisson, Henri Reynaud militants CGT, membres du bureau confédéral. Ils conçoivent un nouveau plan pour faire du neuf sous l'angle social comme sous



Centre Sécurité Sociale rue Crimée à Paris mars 1946 DR IHS-CGT

l'angle économique. Tout en partant de l'existant marqué par d'énormes insuffisances, ils ont étudié ce qui se faisait dans les pays voisins où deux modèles émergent :

- En Allemagne, le système à la Bismarck : une loi de 1880 oblige les employeurs à s'assurer contre les accidents du travail et rend obligatoire les assurances maladie ; en 1889 les assurances vieillesse et invalidité sont instaurées.
- En Grande Bretagne, le système à la Bismarck est expérimenté, et, à la demande de Churchill, lord Beveridge préconise un système qui le prolonge et l'élargit en reposant sur trois principes nouveaux : - l'universalité - l'unicité - l'égalité. En fait, tout citoyen, quelle que soit sa situation, doit être protégé contre les risques sociaux. L'Etat en assure la gestion.

Le plan de sécurité sociale proposé s'inspire de ces deux systèmes mais intègre d'importantes innovations qui sont en rupture avec l'existant. Ses principales caractéristiques se définissent ainsi :

- Il regroupe les quatre risques : maladie, retraite, famille, accidents du travail.
- Il vise la couverture de toute la population,
- Son financement est assuré par les cotisations issues du travail et de l'entreprise, (une part salarié, une part employeur, le tout versé par l'employeur).
- Son budget est distinct de celui de l'Etat,
- Sa gestion est démocratique avec élection des administrateurs issus des organisations syndicales,

Le projet de plan est présenté à l'assemblée constituante le 5 juillet 45 et il est adopté le 4 octobre 45 sous la forme d'ordonnance de la sécurité sociale. Deux ordonnances du 19 octobre la complètent : la Première, circonstancielle, prépare l'aménagement des assurances sociales afin de faire la transition entre les deux systèmes et de régler le problème du déficit laissé par Vichy.

La seconde concerne la mutualité à qui elle fixe de nouvelles orientations pour jouer un rôle novateur complémentaire à la sécurité sociale.

### La mise en place et les obstacles :

Ce plan représente un véritable bouleversement : vouloir couvrir toute la population et aller vers un remboursement à 100% des dépenses de santé au fur et à mesure du redressement économique.

La loi du 22 mai 1946 définit les conditions de sa généralisation.

Sa mise en application rencontre de nombreuses oppositions de la part des mutualistes et de certaines professions et corporations.

La mutualité s'est sentie attaquée et dépossédée malgré la seconde ordonnance la concernant qui compense largement cette dépossession.

En effet, non seulement elle donne plus de liberté aux sociétés mutualistes, mais elle ouvre tout un champ social à leur activité, et point capital, elle crée une catégorie nouvelle de sociétés : les mutuelles d'entreprises ayant un lien et une collaboration avec le comité d'entreprise qui vient également d'être créé.

En fait, cette ordonnance fixe le cadre d'une mutualité<sup>(9)</sup> moderne, démocratique, à but non lucratif, destinée à occuper une place importante et innovante dans l'ensemble de la protection sociale en ne se limitant pas au remboursement du ticket modérateur.

Après plusieurs mois de négociation avec le ministre, un terrain d'entente à été trouvé.

En février 1947, la mutualité reconnaît formellement la sécurité sociale en obtenant le droit de gérer certains de ses organismes. Les grandes mutuelles de la Fonction Publique dont la MGPTT s'empres- sent de la faire.

Le compromis trouvé prévoyait l'organisation de la sécurité sociale des fonctionnaires dans le cadre du

régime général avec des dispositions particulières quant à la liquidation et au paiement des prestations par la mutuelle (décret de fin mars 1947).

La MGPTT s'est constituée en février 1945, avec l'appui de la CGT et de la CFTC en unifiant les différents mutuelles existant dans les PTT. Elle adopte la position d'hostilité de la mutualité.

La fédération postale CGT s'est prononcée pour l'adhésion des fonctionnaires aux caisses départementales du nouveau régime général.

Cet affrontement concernant le rôle et la place de la mutuelle dans la gestion de la sécu conduit les minoritaires de la fédération postale à soutenir la direction de la mutuelle pour exclure les militants de la CGT de sa direction<sup>(4)</sup>.

Les populations non-salariées ont dans un premier temps rejeté la loi de généralisation mais en 1948 et en 1952 le gouvernement fait adopter des lois qui définissent des régimes autonomes fondés sur le même principe que le régime général tel la MSA (mutualité sociale agricole) pour les professions agricoles.

Une des innovations prévoyait de confier la gestion des caisses aux intéressés avec des conseils d'administration comprenant 3/4 de représentants des salariés, présentés par les organisations syndicales et élus à la proportionnelle.

Le patronat et les forces de droite ont tenté d'entraver la mise en place de la sécu, ils demandent de la différer comme de repousser les élections. Ils réclament également l'autonomie des allocations familiales.

Les premières élections ont lieu en avril 1947. En attente de leur déroulement, les conseils sont composés de membres désignés par les organisations. La CFTC s'abstient d'y participer. Ces élections sont un succès : une participation à plus de 70%, La CGT obtient 60% (voir tableau). Il faut noter que les cheminots, les fonctionnaires, les électriciens et gaziers n'ont pas voté car disposant de régimes particuliers. Aux trois élections qui ont suivi, la CGT reste largement en tête ; mais après celles de 1962, elles sont suspendues jusqu'en 1983 et à nouveau interrompues depuis. C'est un véritable mépris de la démocratie sociale, ainsi que la volonté de dessaisir les assurés de leur droit de regard et d'intervention.

Résultats des élections de 1947			
Organisations	Voix obtenues	%	sièges
<b>CGT</b>			
☐ Sécurité sociale	3 280 183	59,27	1 384
Allocations familiales	659 930	61,88	909
<b>CFTC</b>			
☐ Sécurité sociale	1 458 475	26,36	613
Allocations familiales	266 123	25,00	316
<b>MUTUALITE</b>			
☐ Sécurité sociale	507 599	9,17	114
Allocations familiales	123 993	11,66	90
<b>DIVERS</b>			
☐ Sécurité sociale	287 973	5,20	70
Allocations familiales	15 583	1,46	23

Résultat élections

Malgré les difficultés, les obstacles, les concessions et les compromis, le système mis en place correspond aux engagements de la résistance et à son programme auxquels la CGT et le PCF sont restés fidèles. Un chercheur américain<sup>(5)</sup> relèvera que « les défenseurs les plus actifs du plan de sécurité sociale et de son application étaient les communistes et la CGT ».

Rapidement la sécurité sociale a eu des effets économiques et sociaux positifs. Elle joue un rôle positif sur la conjoncture économique. Elle contribue grandement à la réduction des inégalités devant l'accès aux soins. Elle participe à l'amélioration de l'état de santé de la population et à la durée de l'espérance de vie. Elle favorise le développement de la recherche médicale et du service hospitalier.

## Les attaques et les atteintes à la Sécurité Sociale



Signatures de pétitions pour l'abrogation des ordonnances anti-SS, octobre 1967

Elles n'ont jamais cessé. Elles sont conduites par le pouvoir sous l'impulsion du patronat et des forces de droite ; plus ou moins visible le lobby des assurances est toujours présent.

Ces attaques concernent toutes les branches : maladie, AT (accident du travail), retraites, allocations familiales. La place manque pour les citer et les développer toutes. Simplement quelques unes des plus caractéristiques.

La première, si on peut dire, depuis sa mise en place, a lieu en 1958 avec l'annonce de réduction de remboursement et l'instauration d'une franchise sur les ordonnances de 3000 anciens francs.

La protestation populaire à laquelle la CGT prendra une large part, fera annuler la franchise mais le remboursement à 70% au lieu de 80% sera maintenu. A noter que la FNMF a proposé de les prendre en charge, cautionnant ainsi la mesure qui se serait traduite par un transfert sur les assurés via la cotisation mutualiste.

Mais il faut souligner que les mutuelles ouvrières et d'entreprise qui s'étaient développées<sup>(6)</sup> ou créées à partir des nouvelles dispositions de l'ordonnance du 19 octobre 1945 ont pris une part active dans la protestation populaire. Une autre offensive aura lieu le 12 mai 1960 qui transforme le contrôle ministériel en pouvoir de gestion directe de l'Etat. La réaction populaire est faible.



En août 1967 se produit une attaque de grande envergure.

Le président de la République, De Gaulle, vient d'obtenir les pleins pouvoirs. Il décide par ordonnances la division de la sécurité sociale en trois caisses : maladie et accidents du travail (CNAMTS), famille (CNAF), retraite (CNAVTS). Cette séparation s'opère à tous les niveaux. Les élections des administrateurs sont supprimées, la représentation patronale est accrue. Les cotisations ouvrières sont augmentées, le ticket modérateur est porté à 30 %, des médicaments sont déremboursés. Ces mesures reprennent des thèmes et préconisations contenus dans un rapport de 1965 du CNPF. La protestation populaire n'a pas été suffisante pour les remettre en cause mais le mécontentement provoqué a certainement contribué au déclenchement des grèves de mai 1968 qui ont permis dans ce domaine de ramener le ticket modérateur à 25 %.

Après 1967, plans et réformes se succèdent. Simultanément ou séparément les 3 branches sont concernées ; les angles d'attaque sont similaires et ont pour objectif :

- réduire les droits et les prestations tout en aggravant les conditions d'obtention,
- Augmenter les cotisations et contributions salariales tout en réduisant celles des employeurs,
- remettre en cause la démocratie sociale, diminuer les pouvoirs et prérogatives des conseils, accentuer la main mise du pouvoir sur l'institution.
- favoriser l'intervention des assurances dans le champ de la protection sociale.

### Citons quelques plans et dates qui illustrent certaines mesures :

1971 : l'action a permis que le montant des retraites du secteur privé soit porté à 50 % du salaire moyen des 10 meilleures années (loi Boulin). Ce sera remis en cause par la réforme Balladur de 1993 et remplacé par les 25.

1977 : le déremboursement de 500 médicaments et application de la cotisation maladie sur les retraites.

1980 : le premier ministre Raymond Barre veut instituer un « ticket modérateur d'ordre public » (TMO<sub>P</sub>, loi Berger) qui laisse une partie des dépenses à la charge de l'assuré.

Une immense campagne de protestation du mouvement syndical et de toute la mutualité a recueilli 7 millions de carte-pétition.

La loi a été retirée. Le président de la FNMF, René Teulade a accepté, en contrepartie, une ponction de 4 francs par mutualiste au titre « dit » de la prévention.

1983 : instauration du forfait hospitalier. Rétablissement des élections des conseils d'administration. C'est un retour limité de la démocratie car dans ces conseils, les administrateurs salariés ne retrouvent pas la place, le rôle et les prérogatives de ceux de 1946. Certes c'est une avancée, mais les ordonnances de 67 ne sont pas abrogées.

1991 : Création de la CSG

1993 : Lois Balladur d'aggravation des retraites. Importantes exonérations des cotisations sociales des employeurs.

Celles-ci seront encore élargies par les lois Aubry au moment de la mise en place des 35 heures.

1996 : main mise totale du pouvoir sur la Sécurité Sociale ; suppression des élections et réduction du pouvoir des administrateurs des conseils de l'assurance maladie ; ils sont devenus conseillers et ne donnent plus qu'un avis sur les décisions à prendre. 1996 c'est l'année de création de la CADES (caisse d'amortissement de la dette sociale) destinée à combler le déficit, le « trou » comme il est appelé. Elle est alimentée par une cotisation, la CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale) que seuls les salariés et retraités paient.

En permanence tous ces plans sont précédés, accompagnés et suivis de campagnes de dénigrement qui ont pour thèmes principaux : les dépenses sont excessives et il faut les réduire.

Les cotisations sont des « charges » trop lourdes, elles pénalisent la compétitivité des entreprises. Le déficit est diabolisé pour culpabiliser et justifier les mauvais coups.

Les adversaires de la sécu ont pour objectif une sécurité sociale à plusieurs vitesses : un régime minimum et tout le reste livré au marché et à la concurrence.

### Le glissement vers l'assurance

La mutualité est un opérateur important de la protection sociale notamment pour l'accès aux soins et la pratique du tiers payant. De la création de la sécu jusqu'aux années 80, elle a de fait, l'exclusivité de la complémentarité des prestations, sans avoir par ailleurs exploité à fond toutes les potentialités prévues par les ordonnances d'octobre 1946.



Manifestation contre le démantèlement de la Sécurité Sociale

Le patronat, surtout celui des assurances, veut venir sur ce secteur.

Il mène campagne et harcèle le pouvoir d'examiner la situation qu'il qualifie de monopole.

De son côté la mutualité mène campagne pour le préserver des règles du marché et de la concurrence. Néanmoins, dans cette perspective, un groupe de travail, dit Morisot a été chargé d'étudier une réforme du code de la mutualité, puis un rapport dit Gisserot traite de la couverture complémentaire.

Ce dernier vante tous les mérites de la concurrence... Dans la même période du début des années 80, plusieurs décisions interviennent : en 1983, le forfait hospitalier (20 francs), ainsi que l'autorisation accordée aux professionnels de santé de pratiquer un dépassement à leurs honoraires conventionnés que le gouvernement refuse de revaloriser. Les mutuelles bataillent pour ne pas les prendre en charge estimant avec juste raison qu'il s'agit d'un transfert de charge sur les mutualistes.

Les assurances très disposées à le faire y ont été autorisées. Les dirigeants de la FNMF, abandonnant la bataille pour l'exclusivité, s'y sont ralliés tablant sur un code de bonne conduite. Ainsi la couverture complémentaire s'ouvre à la concurrence avec tous ses travers et toutes ses conséquences.

A cela s'est ajoutée l'application à la mutualité des directives européennes sur l'assurance, d'ailleurs revendiquées par la FNMF pour pouvoir intervenir sur le territoire européen.

Ces directives font obligation de constituer d'importantes réserves de solvabilité puis à verser une taxe. Au niveau des entreprises, les premiers « contrats groupe » se concluent dans la concurrence sur appel d'offre au moins-disant. Les retraités en sont écartés. Beaucoup de mutuelles d'entreprises disparaissent ou sont absorbées. Le code de la mutualité est remanié, n'y figurent plus les droits attribués aux mutuelles d'entreprises.

Cela a aussi d'autres conséquences sur les mutuelles qui sont amenées à pratiquer comme les assurances c'est à dire tarifier selon les risques.

La MGPTT qui a suivi le positionnement de la FNMF, modifie son système de cotisation. Elle passe d'une cotisation au pourcentage du salaire à une cotisation fixe en fonction de l'âge. Elle crée différents niveaux de couverture.

Au fil des années, le processus s'amplifie. Les dépassements d'honoraires, les forfaits, les déremboursements se multiplient. Le désengagement de la Sécurité Sociale s'accroît.

Les organismes complémentaires prennent le relais entraînant des cotisations tellement élevées que l'accès aux soins est compromis.

Certes, des aides existent, elles sont inégales et bien des catégories en sont exclues notamment les retraités. Sur le secteur de la complémentarité, les assurances gagnent du terrain et livrent, surtout en entreprise, une concurrence féroce aux mutuelles les contraignant à des fusions, des regroupements, des partenariats où les valeurs originelles de la mutualité peuvent se perdre.

C'est un engrenage qu'il faut stopper, car il pourrait atteindre la sécu. En vérité, la véritable garantie d'accès aux soins et la meilleure aide à la mutualisation passent par une revalorisation conséquente de la couverture de la Sécurité Sociale.

## La Sécurité Sociale : une idée neuve et d'avenir

Si ses créateurs la voyaient aujourd'hui, ils penseraient certainement qu'elle n'est pas au niveau des ambitions qu'ils avaient fondées pour elle, mais que malgré les mauvais coups qu'elle a subis, elle conserve les bases solides pour y parvenir.

Pour cela, ils partageraient sûrement les solutions que préconise la CGT et appelleraient de leurs vœux l'intervention populaire.

La meilleure façon de célébrer son 70<sup>e</sup> anniversaire, c'est de faire connaître le rôle majeur qu'elle a joué dans la société tant au plan social qu'économique tout en mesurant bien que ses avancées comme ses reculs, son existence comme son devenir dépendent du rapport des forces et de l'intervention des salariés.

C'est aussi de populariser les propositions de la CGT et d'agir pour les faire triompher. La Sécurité Sociale a vraiment été une idée neuve et d'avenir et elle le reste.

**Georges BRESSOL**



Affiche CGT

1 Intitulé « des jours heureux »

2 Secrétaire général de la fédération des métaux CGT

3 Dans l'article premier du nouveau statut de la mutualité il est prévu comme missions :

« 1°-la prévention des risques sociaux et la réparation de leurs conséquences ;

2°-l'encouragement de la maternité et la protection de l'enfance et de la famille ;

3°-le développement moral, intellectuel, et physique de leur membre ».

4 C'est le début de la scission de 1947 avec la création de Force-Ouvrière

5 Henry Galant : histoire politique de la sécurité sociale, Armand Collin, 1955

6 Bon nombre se sont créées après 1936 à l'initiative de militants CGT

# L'IHS participait au 20<sup>e</sup> colloque de la FNARH à Longeville sur mer les 28 et 29 mai 2015.

Fidèle à la tradition, ce colloque fut riche et varié. Quinze intervenants, dont un italien et deux espagnols, se sont succédés durant ces deux journées. Les thèmes évoqués, tous enrichissants, abordaient des sujets tantôt très techniques, scientifiques même pour certains, concernant les transformations et améliorations des moyens de transport de la communication.

D'autres exposés se voulaient plus prosaïques, biographiques parfois, poétiques même à une occasion. Notre IHS apportait trois contributions. Les deux premières, présentées par Patrick Bourgeois, représentant pour l'une Serge Lotier, retenu à Paris en raison de l'état de santé de son épouse, évoquait les rapports rimés de Victor Hugo et Chappe, pour l'autre, Jean Frémont, rappelait les moyens de transport rudimentaires utilisés par les agents des lignes au lendemain de la libération.

La troisième, présentée par André Brangeon, relatait l'évolution du transport de fonds à tra-



vers les âges. Les « Cahiers de la FNARH » publieront les travaux de ce vingtième colloque. A la lecture des lignes de cette publication, nul doute que les connaissances sur les isolateurs, ces cibles privilégiées de nos juvéniles lance-pierres, sur

Marcel Bayard et les câbles sous-marins, ou sur la pupinisation, auront fait un bond quantitatif et qualitatif. Ci-joint, deux des 3 contributions, celle de « Victor Hugo et Chappe » ayant déjà été publiée dans le Relais n°15

## Voyage en « group » avec La Poste

*Avant qu'on ne procède à l'échange, c'est-à-dire, en droit, à un contrat, il y eut le troc, simple fait que l'on livre un produit pour un autre équivalent et dont on a besoin. Comme l'écrivait Voltaire : « Vous me donnez de l'or, je vous rendrai du cuivre. ». Le troc était le principal mode d'échange aussi bien chez les Egyptiens, à l'époque des pharaons, que chez les Amérindiens. Cette forme de transaction présentait quand même des inconvénients, en particulier lorsque les produits échangés avaient des valeurs par trop disproportionnées. Il s'est avéré nécessaire d'élaborer un moyen plus souple d'échange, la monnaie. Celle-ci est apparue dès le VI<sup>e</sup> siècle avant J.C.*

### Qui dit moyen d'échange évoque circulation.

Quand les transactions se faisaient à distance, il a fallu organiser le transport de cette monnaie. « Dès les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle, les messagers postaux transportèrent des espèces que leur confiaient des particuliers » écrit Yves Lecouturier dans « L'Histoire de la Poste en France. ».

Mais, qui dit transport de fonds sous-entend obligatoirement risque. Le brigandage, le banditisme ne datent pas du XX<sup>e</sup> siècle.

Pour limiter les risques liés au transfert de fonds, le général des Postes et relais de France, prit un arrêté, le 16 octobre 1627, interdisant le transport des matières d'or et d'argent.

Seules étaient autorisées les prises en charge de petites sommes. Ces dernières constituaient un « group » fixé à la feuille d'avis par un cachet de cire. « Group » et feuille d'avis que nous retrouverons dans la première partie de cet exposé sont donc anciens.

La pratique de ce transport d'objets précieux préfigure ce que nous

avons connu durant des années, voire des siècles, le transport de fonds. Nous nous contenterons d'examiner ce processus à la Poste, certains organismes, en particulier les banques, quand ils n'utilisaient pas les services de la Poste, avaient des organisations spécifiques. On aurait pu penser que la création du mandat, le 24 février 1807, allait restreindre les besoins de circulation de la monnaie. L'émission de cette monnaie scripturale alla crescendo, passant de moins de 300.000 en 1820 à 41 millions en 1900 pour culminer à 370 millions en 1969 puis redescendre à 71 millions en 1990. Emettre ces mandats est une chose, mais ensuite, il s'agit de les payer. Pour ne prendre qu'un exemple, au moment du pic des mandats, les retraités agricoles percevaient leurs pensions à l'aide de ce moyen. Il fallait donc approvisionner en liquidités les plus petites recettes rurales, là où résidaient la grande majorité de ces anciens agriculteurs. D'où une circulation intense des billets émis par la Banque de France. Nous allons examiner successivement les étapes de ces transferts : la constitution du «group», celle du chargement, la dépêche, et enfin le parcours jusqu'au domicile de l'utilisateur.

### Constitution du GROUP.

Les fonds à expédier avaient été reconnus (vérifiés) antérieurement. Ils étaient décrits sur une liasse du carnet R2/D2. Cette liasse était composée de trois feuillets, un rose, un jaune et un blanc. Le feuillet D2 était conservé par le bureau expéditeur pour mettre à l'appui de sa ligne de dépense du même nom portée au sommaire 1102 puis sur la même ligne du bordereau 1104 de fin de mois. Le feuillet R2, inséré dans une enveloppe kraft, était joint au numéraire. La souche blanche restait attachée au carnet.

Les trois parties étaient authentifiées par le cachet de poste comptable du bureau expéditeur. Fonds et feuillet R2 étaient ensachés dans un sac de couleur orangée qui était fermé à l'aide d'un collier et d'un cheveu. Sur le collier de couleur bulle pâle était apposée une étiquette du carnet 510 amputée de la partie «R» portant un numéro et barrée de la griffe «CHARGE». Figuraient également sur le collier la griffe du bureau expéditeur, une empreinte du timbre à date de ce même bureau et, bien évidemment le nom du bureau destinataire.

Une fois le cheveu noué autour du group, les deux extrémités du cheveu étaient glissées dans un plomb, percé de deux trous, ce dernier étant ensuite écrasé à l'aide d'une pince permettant d'authentifier l'expéditeur du group (des chiffres en surimpression faisaient une marque dans le plomb lors de l'écrasement).

Nous ferons ici, une remarque concernant le cheveu. Celui-ci était différent du «poil» que nous retrouverons dans le paragraphe suivant. Le premier était fabriqué en usine, livré en écheveau de plusieurs centaines. D'aspect «ciré», il était relativement rigide. Le poil, lui, était fabriqué (bricolé pourrait-on dire) dans les bureaux et centres.

Dans les bureaux-gares, un manutentionnaire (le manut en jargon postal) faisait une sorte d'écheveau autour de son bras replié. Il suffisait ensuite de couper, à l'aide d'une paire de ciseaux, au niveau du pouce et du coude pour obtenir une botte de «cheveux».

N.B : lorsque l'envoi était peu important, il était effectué dans une enveloppe cachetée à la cire, authentiquée à l'aide d'un tampon spécial portant, en creux des chiffres permettant de reconnaître le bureau. Sur l'enveloppe en question, figuraient les mêmes «sacrements» caractérisant le group (étiquette du 510, timbre à date, etc.).

Le group voyageait ensuite dans le «chargement».

### Composition d'un chargement.

Les différents objets constituant le chargement figuraient sur un document (la feuille 12) composé de deux parties : la souche qui restait au bureau expéditeur à gauche, et la partie droite jointe à l'envoi. Sur cette dernière, étaient notées : les valeurs déclarées, en nombre et décrites nominativement, numéro, origine, destination, type de valeur déclarée (BV, boîte valeur, utilisée surtout par les bijoutiers, PVD, paquet valeur déclarée, CO, chargement d'office, les groups, CF, chargement en franchise, en général, valeurs du Trésor, MC, mandat chargé, au-dessus d'une certaine somme).

Les lettres recommandées étaient seulement dénombrees, les objets en franchise (recommandation au 510bis de couleur rose) signalés par une croix dans la case correspondant à leur catégorie. Souche et feuille 12 étaient revêtues d'un timbre à date, expéditeur et destinataire pour la dernière, les deux parties étant émar-

quées par l'expéditeur et la feuille 12 également par le destinataire.

Objets confiés au service postal et feuille 12 étaient ensuite insérés dans un sac de jute 2,5 ou 7 en fonction du volume de l'envoi. Ce sac, sur la gueule duquel était posé la feuille d'avis (n°1) était fermé à l'aide d'un cheveu. La griffe «CHARGE» avait été apposée sur la feuille d'avis préalablement. Pour préserver la confidentialité du chargement, une étiquette gommée, humidifiée, était collée sur la feuille d'avis et le cheveu, en «assurant» la sécurité. Cette étiquette gommée, numéro 11 officiellement, était plus connue dans les centres de tri et les ambulants sous le nom de «morpion».

Il est à noter le caractère emblématique de la feuille d'avis, facilement reconnaissable, car de couleur rouge, elle était surnommée l'âme de la dépêche. Dans les centres de tri, elles étaient préparées à l'avance et portaient toutes la griffe «chargé». En cas d'absence de chargement, il fallait annuler en paraphant l'empreinte de la griffe après avoir indiqué «nul» et apposer le timbre à date.

### Confection de la dépêche.

En fait, elle ne se composait pas, elle se formait elle-même avec les différents objets qui étaient ensachés dans le dernier sac de la nuit, liasses de lettres, journaux (les quotidiens régionaux arrivaient en fin de vacation) et éventuellement imprimés. Rien a priori ne la distinguait quant à son contenu des autres sacs, si ce n'est justement la présence du chargement. Juste avant la clôture, un agent de la cabine des chargements venait livrer chaque côté en fonction des heures de départ.

Il annonçait le nom du bureau concerné, l'agent du tri, titulaire du côté ensachait le chargement dans le sac correspondant et pliait une partie du collier pour indiquer que le bureau avait bien son chargement ou la feuille d'avis. A la fin de l'opération, il suffisait de vérifier que tous les colliers étaient bien écornés puis de fermer les sacs de chaque ligne (bureaux partant par le même moyen de locomotion). Ces dépêches bénéficiaient d'un collier rouge et, une fois fermées et munies d'un plomb enserrant les deux extrémités du poil, le «manut» pinçait le plomb à l'aide de la pince à sceller, pour assurer l'inviolabilité de l'envoi. Les sacs descendaient ensuite à l'entrepôt par une goulotte. Comme on le voit, le group, au cours de son séjour en centre de

tri bénéficiait d'attention particulière, toute administrative mais en fait peu sécuritaire. Au centre de tri, veillait seul à la sécurité un policier séjournant à hauteur de l'entrepôt.

Après avoir examiné les différents préparatifs au voyage, voyons maintenant...

### Le parcours.

Afin d'être plus vivant, nous allons prendre un exemple concret, la Loire-Atlantique, ou plus exactement la Loire-Inférieure lorsque s'est mis en place ce mode d'acheminement des fonds. La totalité des bureaux du département, hormis Saint-Nazaire, étaient approvisionnés par la recette principale, Nantes R.P. C'est la Banque de France qui livrait la R.P., en fonction des demandes de celle-ci, à l'aide de ses propres fourgons. Nantes R.P. confectionnait les groupes suivant les commandes des différents bureaux. Ces demandes s'exécutaient par voie télégraphique dans un langage codé exprimant le montant des coupures et les quotités de chaque catégorie. En fin de journée, les groupes réunis dans un ou plusieurs chargements étaient acheminés à Nantes-Gare, le centre de tri de Loire-Inférieure. C'est ce dernier qui préparait l'envoi des groupes destinés aux bureaux distributeurs du département, les dépêches. Celles-ci voyageaient soit par train, soit par fourgonnette (TDEA).

Ainsi la ligne d'Ancenis, en direction d'Angers et Paris, desservait les gares de Sainte-Luce, Thouaré, Mauves, Le Cellier, Oudon, Ancenis et Varades, plus Saint-Herblon qui venait chercher son courrier à la gare d'Anetz, située entre les deux dernières stations.

Une partie d'un wagon SNCF était réservée aux PTT. Un courrier-convoyeur, agent des PTT, réceptionnait les dépêches que lui livrait un chargeur, ainsi que les autres sacs de correspondance. Une parenthèse concernant les différents sacs. La dépêche comportait un collier rouge, les sacs contenant lettres et journaux étaient fermés à l'aide de colliers « bulle », ceux remplis de paquets avec des colliers bleus, les colliers verts étant réservés aux imprimés. A chaque gare, un facteur de la localité concernée prenait livraison des sacs destinés à son bureau et les y transportait. Sur les lignes TDEA, la livraison se faisait à la porte ou dans la cour du bureau de la même façon, le facteur donnant décharge au chauffeur des sacs reçus. Il ne restait plus qu'à ouvrir les sacs, dont

la dépêche, travaillée prioritairement, récupérer le group et procéder à sa reconnaissance pour ensuite l'utiliser en fonction des besoins.

### La fin du voyage.

Le group était vérifié, par le receveur ou l'un des agents (suivant la taille du bureau) qui s'assurait de la conformité du contenu avec la liasse D2. Les sommes parvenues étaient utilisées en fonction des besoins générés dans l'établissement, le paiement des mandats en particulier (allocations familiales, retraites agricoles, etc...) Ainsi, chaque facteur recevait un certain montant correspondant au total des mandats qu'il avait à payer.

Au cours des années 70, il n'était pas rare de voir un facteur, partir avec quarante mille francs dans sa sacoche financière. En effet, les mandats étaient mis en paiement à domicile jusqu'à 3000 francs. Il était possible d'inscrire 25 mandats par tournée. Pour éviter les départs avec une somme trop importante, le receveur triait les mandats et alternait les plus importants avec les moindres montants, mais la moyenne pouvait malgré tout avoisiner les 2000 francs.

### Une longue période.

Ainsi, nos billets de banque voyagèrent durant des décennies de la plus simple des façons, comme des objets de correspondance ordinaires, si ce n'est l'attention administrative particulière et tatillonne qui leur était apportée.

On peut considérer qu'aucune mesure de sécurité proprement dite ne leur était accordée, si ce n'est l'accompagnement d'un agent de police lors du transfert des chargements de Nantes Gare à la Recette Principale et bien sûr, l'usage d'un fourgon blindé pour cette liaison. Un préposé de l'époque témoigne : « Le véhicule blindé stationnait portes ouvertes, sous la surveillance d'un agent armé, la « cocotte » (roulant en osier contenant les chargements) est chargée dans l'habitacle arrière. Conducteur et policier prennent place à l'avant. A l'intérieur de l'habitacle blindé, le préposé dispose d'un siège avec ceinture de sécurité et d'une alarme. Il existe une trappe d'évacuation dans le plancher en cas d'accident ». Les luttes étaient très fréquentes à Nantes Gare, mais elles concernaient essentiellement les conditions de travail.

L'insécurité n'étant à cette époque pas perçue, il ne venait à l'esprit de personne de concevoir des mesures

de sécurité appropriées. Jusqu'au jour où...

### L'insécurité...

Commença à devenir préoccupante. Déjà, en 1969, le 11 novembre, le CCEP (Conseil Consultatif des Etudes Postales) de l'Union Postale Universelle avait créé un groupe de travail numéro 312, intitulé : Sécurité des fonds et valeurs détenus ou transportés par le service postal- Manipulation-Conservation-Transport (par véhicule ou agent). La France en faisait partie aux côtés de l'Allemagne Fédérale, des Etats-Unis, de l'Autriche, de la Belgique, du Cameroun, de l'Egypte, de la Grande Bretagne, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Italie, du Maroc, du Nigéria, de la Norvège et de la Suisse.

Autant dire que le banditisme n'épargnait aucune partie du globe. En France, l'insécurité touchait toutes les catégories de recettes de la Hors-série à la recette de 4<sup>e</sup> classe. Ainsi, après Chambéry en 1970, Strasbourg le 30 juin 1971, puis Mulhouse le 28 octobre 1972 furent les victimes de cambriolages retentissants. Ces deux dernières « affaires » donnèrent lieu à des sanctions exemplaires, le receveur de Mulhouse R.P., où les rondes avaient été supprimées faute de personnel, et le Directeur Régional de Strasbourg en firent les frais. Dans les années suivantes, plusieurs receveurs payèrent de leur vie la montée de l'insécurité. Le 9 mars 1973, c'était le receveur de Bouafle dans les Yvelines, puis ceux de Baran dans le Gers et de Sainte-Soulle en Charente Maritime, derniers remparts devant le coffre-fort et boucliers des fonds publics qui seront victimes de malfaits. Les butins n'avaient rien de comparable, les auteurs des méfaits et crimes non plus. Il n'y avait rien à voir entre de petits voyous en quête de quelques francs dans les hameaux et les bandes organisées (par qui ? Certains allaient jusqu'à prétendre qu'il y avait un lien entre les cambriolages et l'approche des échéances électorales) s'attaquant à de supposées forteresses comme les recettes principales.

Après le casse du siècle, à Nice, le cerveau résumé, Albert Spaggiari, n'a-t-il pas été soupçonné de rassembler des fonds pour soutenir un mouvement nationaliste ? Toujours est-il que devant la recrudescence des hold-up et cambriolages, il a fallu organiser de façon différente à la fois la conservation et le transport des fonds confiés aux PTT.

## Les fourgons blindés.

Afin de séparer les circuits d'acheminement du courrier et ceux du transport de fonds, La Poste, pour ces derniers, fit appel à des sociétés de transport de fonds privées. Pour des raisons budgétaires, elle les abandonna et créa son propre service fonctionnant en régie. L'achat de fourgons blindés s'accompagnait du recrutement d'agents volontaires pour assurer les escortes. Ces derniers devaient être titulaires d'une autorisation de port d'armes (arrêté du 5 août 1963) et se soumettre à un entraînement périodique et systématique dans les services spécialisés de la police ou de la gendarmerie.

Concernant le personnel, déjà se fait sentir le choix de faire des économies.

Qu'on en juge ? Seules les escortes de fonds et valeurs en cours de transport peuvent donner lieu à indemnisation.

Il ne peut donc être envisagé de rémunérer de cette manière des sujétions spéciales relatives à des gardes statiques. Par ailleurs, l'indemnité n'est due que lorsque le montant des fonds et valeurs escortés au cours d'une demi-journée est au moins égal à 500.000 francs. Ainsi la Poste n'indemnisait pas en fonction du risque encouru mais au prorata des sommes transportées.

En outre, si les préposés conducteurs bénéficient de la dite indemnité, les accompagnateurs en sont exclus. Au début des années 80, le parc comprenait plus de trois cents fourgons blindés et environ mille agents de conduite et d'escorte. En mars 82, le parc est passé à 330 véhicules et un corps de 1200 personnes spécialisées (agents d'exploitation principaux et agents contractuels). Le pourcentage de ces derniers a diminué, en quelques années, pour chuter de 75 à

55,56%. Les personnels constituent des équipages. Un équipage est constitué de 4 hommes, donc 4 positions de travail, dont 3 embarqués. De graves différents opposèrent l'Administration et les organisations syndicales concernant l'utilisation d'agents contractuels dans un tel service (pour les besoins de leur mission, les convoyeurs pénétraient dans les bureaux de poste, jusqu'au local abritant le coffre), les indemnités (montant et bénéficiaires), le commandement sur le fourgon. Une précision sur cette dernière notion : le commandement est assuré par rotation, il est limité à une rotation. Fin 1986, la flotte de fourgons blindés comportait 420 véhicules estimés à 15 milliards d'anciens francs.

Dans le prochain *Relais* vous pourrez lire la suite de la contribution d'André Brangeon «Un tournant : le 19 février 1987 et la création de Securispост».

## La roue tourne

Contribution de Jean Frémont : Rétrospective sur les moyens de locomotion concernant les équipes du montage et de l'entretien des abonnés, à partir des années 50.

*C'est la période de l'après-guerre, la reconstruction bat son plein surtout en Normandie. Le travail au service des lignes et au montage ne manque pas, tout étant souvent à reconstruire, même aux PTT. Pour effectuer les déplacements, les inspecteurs-adjoints et les agents électromécaniciens qui montent et entretiennent les autocommutateurs ruraux (CGCT et R6) se déplacent en Juvaquat (voiture de marque Renault appelée couramment à l'époque la "Juva").*

Parmi les binômes abonnés, constitués d'un agent des lignes et d'un agent des installations (appelé monteur), beaucoup ne possèdent pas le permis de conduire; c'était mon cas !

### Un curieux attelage :

A mon arrivée à Cabourg, je constate que mon collègue agent des lignes n'en possède pas non plus. En conséquence, ces agents, nombreux à l'époque, se déplaçaient à pied en zone urbaine, en poussant une charrette à bras pour accomplir leur mission qui était le rétablissement des abonnés. Ce binôme est "courtelinésque", l'agent des lignes s'attèle

dans les ridelles, le matériel nécessaire est déposé sur le plateau de charrette et le monteur pousse à l'arrière. Ce curieux attelage se propulse de rue en rue. J'avais surnommé cette charrette "la diligence". Déjà, dans les années 50, une pareille expédition ne passait pas inaperçue. Attendez; pas même un bourricot pour tirer la charrette ! ... Ceci dans la station balnéaire chère à Marcel PROUST.

### Du triporteur à la voiture et ...les limites du département repoussées

Ensuite, nous avons passé le permis moto qui, en ce qui me concerne, ne me permettait de conduire qu'un triporteur administratif ou une moto (125 cm3);

... Ce n'était pas le marchand de crèmes glacées, mais c'était du gâteau par rapport à la charrette à bras !

Par la suite, la 2 CV Citroën grise des années 58, fait son apparition ainsi que quelques 4 L Renault 2 portes. Les candidats au permis administratif se bousculent, saisissant l'occasion de se mettre hors intermédiaires. En zone urbaine, il a fallu attendre les années 60 pour se voir attribuer un véhicule. Les monteurs percevaient des billets de car ou se déplaçaient à bicyclette ... Pas facile dans ces conditions, de cibler le

matériel nécessaire afin d'obtenir pour un minimum de poids un maximum d'efficacité chez l'abonné.

Comme l'indique le précepte : on n'arrête pas le progrès ! Les années 68/70 nous font découvrir la 4 L Renault (berline et fourgonnette bleu foncé). Par la suite, chacun sa couleur : bleue pour les télécoms, jaune pour la poste (un présage à la séparation des années 90 !). Avec les années 80, c'est l'arrivée de la R5, de la Citroën GS et de la 104 Peugeot. Parallèlement, à la puissance des véhicules mis à notre disposition, les distances s'allongent, permettant allégrement de franchir les limites du département. Au cours des années 90, c'est le développement des travaux régionaux, et l'avènement de la 305 Peugeot, de la BX Citroën, de la Super S Renault.

Qu'en sera-t-il en l'an 2020 où la voiture fourmille partout sur le réseau routier et voit parfois son gain de puissance inhibé par les encombrements ?

... Demain, ce sera peut-être le prélude aux interventions hélicoptérées (au moins pour les plus urgentes ou les plus rentables !). En matière de moyens de locomotion, l'évolution constante du progrès a déjà, en moins d'un demi-siècle, révolutionné, hier les conditions de travail des agents PTT, demain ceux du personnel d'Orange !

# L'Institut d'Histoire Sociale Fapt a participé aux journées d'étude de l'IHS CGT à Super Besse du 1<sup>er</sup> au 4 juin 2015

**Les journées d'étude de l'IHS constituent des moments forts de convivialité, de partage, mais aussi de réflexion, de travail et de projets.**

**Dans une ambiance studieuse et chaleureuse 98 participants<sup>1</sup>, représentant 72 instituts, 12 collectifs départementaux, se sont retrouvés, à Super Besse, du 1<sup>er</sup> au 4 juin, pour leurs Journées nationales d'études.**

C'est un rituel, les journées nationales d'étude débutent par un regard sur le contexte économique et social actuel et l'action des IHS sur l'histoire, leur contribution à la construction du rapport de forces.

Joël Hedde avait pointé ces évolutions, lors de l'AG de l'Institut en mai: la question du travail : sa déréglementation, la création de toujours plus de précarité et de flexibilité ; sous prétexte d'évolution du travail, le gouvernement légifère en faveur du patronat : l'ANI, la loi sur « le dialogue social », le pacte de responsabilité ...

Les conférences de l'IHS (à retrouver sur le site internet) sur « le travail est-il émancipateur ? », « le code du travail », « l'égalité salariale » donnent, sur ces sujets, un éclairage aux militants pour combattre le coût du travail en complétant la démarche de la CGT.

La renaissance des nationalismes, et les résultats des élections récentes réactivent l'urgente nécessité d'utiliser le colloque sur l'Extrême Droite, et la brochure sur « le Front National démasqué par l'Histoire ».

La loi sur le renseignement doit nous inquiéter davantage, le colloque sur le syndicalisme pendant la 1<sup>re</sup> guerre mondiale a montré comment le fichage des militants syndicaux avait conduit le patronat à renvoyer un certain nombre au front pour s'en débarrasser...

Elyane Bressol, Présidente de l'IHS, introduit la discussion en rappelant

que : « Les IHS n'existent que pour donner à connaître l'histoire sociale de la CGT, non pas pour justifier le présent, mais pour enrichir la réflexion des militants... »

La CGT a sollicité l'IHS, à cette intention dans le cadre de la préparation du 51<sup>e</sup> congrès.

5 thèmes essentiels sont pointés sur lesquels l'histoire doit apporter des éclairages :

- Le syndicalisme rassemblé, les questions de l'unité. L'un et l'autre ne peuvent être envisagés que dans et pour l'action, et non avec la seule CFDT. L'unité est un combat, ce n'est pas toujours facile, il faut plusieurs bonnes volontés, mais elle s'est parfois réalisée dans les situations les plus bloquées (en 1943 au Perreux), aujourd'hui elle est d'autant plus urgente dans un contexte mondialisé.
- Le syndicat et la politique, le rapport au politique reste en débat, il pose la question de la finalité du syndicalisme. L'histoire doit être plus explicite sur la Charte d'Amiens, en veillant à ne pas oublier « la double besogne », ce qui conduirait à l'abandon du syndicalisme révolutionnaire.
- La démarche revendicative : les revendications construites autour du « travail » sont un thème de choix : Améliorer les conditions de travail des salariés (en priorité le salaire ; la durée du travail, conditions et contenu du travail) dans l'objectif de transformation sociale de la société.
- Les structures : La crise de 1909 nous enseigne que, sans analyse profonde le débat revient, les interrogations suscitées par la crise récente de la CGT devront dépasser les questions financières pour aller sur celles du fédéralisme et du confédéralisme. Emile Pouget disait : « la Confédération est l'organisme de coordination, elle donne de l'impulsion à ce qui vient de la base... »

- Le syndicalisme mondial : la conférence présentée par René Mouriaux a apporté un éclairage singulier sur la construction de l'Europe, l'assujettissement de l'Union Européenne à un hyper libéralisme, quel avenir pour l'Europe sociale avec une domination « Etatsunienne » ?

Chaque militant va aborder les débats du 51<sup>e</sup> congrès avec son propre bagage culturel : acquis au travers de son expérience syndicale, les uns ont un bagage historique solide, les autres sont exposés à l'émotion, l'immédiateté...

Nous assistons à une manipulation de l'histoire dans les médias : avec des impasses faites lors de la « Panthéonisation » du 27 mai qui n'a pas montré toutes les couleurs de la Résistance, l'appropriation du terme « Républicain » par l'UMP, la récupération des mots d'ordre syndicaux par le Front National, la refonte des programmes scolaires ne respecte pas la chronologie des événements... autant d'événements qui nous incitent à faire preuve de davantage de réactivité : par la mise à disposition des travaux des IHS sur les sites Internet, la rédaction de lettres électroniques... Il y a cependant un regain d'intérêt pour l'histoire, en témoignent les rubriques « Histoire » dans les journaux, les émissions télévisées... et les initiatives organisées autour du 120<sup>e</sup> anniversaire mobilisent les organisations territoriales...

Le rôle des Instituts consiste à former des militants aptes à se poser des questions et à en débattre fraternellement sans jugements. David ChauRAND a tracé les pistes de travail pour les deux années à venir :

- Fin 2015, dans le cadre du 120<sup>e</sup> anniversaire, il nous appartient de nous investir dans la semaine des Instituts sur le thème du 70<sup>e</sup> anniversaire de la Sécurité Sociale du 19 au 22 octobre, les cérémonies du 120<sup>e</sup> se termineront par un CCN extraordinaire à Limoges.
- fin d'année 2015 : publication d'un ouvrage à l'usage des militants sur « une Histoire de la

CGT», (titre à définir) il devrait être à disposition des instituts et organisations de la CGT en novembre, le prix sera incitatif, il nous faut gagner la bataille de la lecture.

- 2016 : sera marquée par les commémorations officielles (dont la CGT est écartée) autour de la création de la sécurité sociale. Les menaces pèsent de plus en plus sur la protection sociale, le prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source est un moyen de fiscaliser son financement ... autant de raisons de répondre aux initiatives des IHS CGT.
- Le colloque de 2016 aura pour thème les années 70-95 : la CGT face aux crises. Pour notre IHS FAPT, une 1<sup>re</sup> contribution d'Alain Gautheron est en préparation.

- Des pistes de réflexions ont été tracées par Stéphane Sirot<sup>2</sup> dans la perspective du colloque sur « l'Institutionnalisation du syndicalisme ». Les syndicats sont des Institutions depuis que l'autorité publique a reconnu le fait syndical en l'inscrivant dans la loi (1884), elle a réglementé les rapports sociaux. Les syndicats, deviennent un interlocuteur identifié, plus maîtrisable que la foule inorganisée.

Notre IHS trouvera toute sa place dans ce colloque, l'histoire de notre Fédération, les nombreux articles du Relais, les livres publiés apportent autant de matière pour apporter notre contribution. Georges Frischmann, dans le 1<sup>er</sup> tome de l'Histoire de la Fédération CGT des PTT dénonce la première tentative de réalisation pratique du réformisme par Millerand, député socialiste,

ministre des PTT du gouvernement Waldeck Rousseau. Comme chaque année, ces journées d'étude sont des occasions pour les instituts d'envisager les différents travaux proposés par l'IHS au travers d'initiatives organisées en partenariat, ainsi en sera-t-il d'un travail commun sur le service public et la déréglementation entre les différents Instituts fédéraux : Mine Energie, Transports, Fapt ...

Le travail sur l'archivage électronique se poursuit et des modules décentralisés à reproduire seront disponibles au dernier trimestre 2015.

**Yveline JACQUET**

*1 Notre Institut était représenté par : Patrick Bourgeois, Président de notre IHS, Thérèse François et Yveline Jacquet*

*2 Stéphane Sirot historien, professeur d'histoire politique sociale à l'Université de Cergy Pontoise: « 1884, des syndicats pour la République », Ed le Bord de l'eau, mars 2014*



Le groupe des pasteurs adhérents à l'IHS CGT Fapt à Super Besse